**EVALUATION ORALE DE LA REALISATION DU CHEF D’ŒUVRE EN CAP ET EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DU CCF**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Diplômes** | **Objectifs** | **Critères d’évaluation** | **Déroulé** | **Evaluateurs** | **Note** |
| **CAP**  **BO n°4 du 23/01/2020**  **Arrêté du 28/11/2019** | Evaluer :  1. La capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d’œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet  2. L’aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d’œuvre et de la démarche adoptée.  3. L’aptitude à faire ressortir la valeur ou l’intérêt que présente son chef-d’œuvre.  4. L’aptitude à s’adapter à ses interlocuteurs et à la situation | 1. La hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.  2. La clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.  3. Le respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.  4. L’identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : objectifs du projet, étapes, acteurs, part individuelle investie dans le projet.  5. L’identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.  6. La mise en avant des aspects positifs ou présentant des difficultés rencontrées au long du projet.  7. L’émission d’un avis ou ressenti personnel sur le chef-d’œuvre entrepris.  8. La mise en exergue de la pertinence du chef-d’œuvre par rapport à la filière métier du candidat. | Présentation orale suivi d’un entretien structuré :  - **Durée globale** : **10 minutes** avec une répartition indicative de **5 minutes** de présentation et **5 minutes** de questions.  - **Support** : Le candidat peut prendre appui sur un support de 5 pages recto maxi qu’il apporte et peut utiliser librement lors de l’oral. Le support, n’est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée. Ce support ne doit pas nécessiter l’utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour les candidats en situation de handicap.  **L’oral** doit comprendre :  1. Présentation du candidat : diplôme et spécialité  2. Exposé de la démarche de réalisation et si projet collectif, part individuelle.  3. Difficultés et aspects positifs du projet.  4. Avis du candidat sur la production réalisée et son appréciation sur les possibilités d’amélioration ou perspectives de développement à apporter. | 1 prof. EG  et  1 prof. EP.  *Un des deux est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef d’œuvre*. | Sur  20 pts  Contrôle continu :  50% de la note  (Livret scolaire)  +  ORAL :  50 % de la note |
| **BAC**  **PRO**  **Arrêté du 21/11/2018**  **Arrêté du 20/10/2020** | Evaluer :  **1 – 2 – 3 – 4 – du CAP** :  5. La capacité à montrer en quoi la réalisation du chef d’œuvre relève de la démarche de projet.  6. La capacité à analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie.  7. L’aptitude à transposer la démarche de projet adoptée pour le chef d’œuvre, durant ses PFMP et dans sa future pratique professionnelle. | **1 – 2 -3 – 4 – 5 – 6 du CAP** :  7. L’autonomie d’expression par rapport au support de présentation orale du chef d’œuvre.  8. La mise en perspective de l’expérience tirée du chef d’œuvre dans le cadre plus large du contexte économique, culturel, de la filière métier concernée.  9. L’émission d’un avis ou ressenti personnel sur le chef d’œuvre entrepris.  10. La mise en exergue de la pertinence du chef d’œuvre par rapport à la filière métier de l’élève. | Présentation orale suivi d’un entretien structuré :  - **Durée globale** : **15 minutes** avec une répartition indicative de **5 minutes** de présentation et **10 minutes** de questions.  - **Support :** Le candidat peut prendre appui sur un support de 5 pages recto maxi qu’il apporte et peut utiliser librement lors de l’oral. Le support n’est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée. Ce support ne doit pas nécessiter l’utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour les candidats en situation de handicap.  **L’oral** doit comprendre :  **1 – 2 – 3 – 4 – du CAP :**  5. Présentation des dimensions socio-économiques, culturelles de développement durable et numérique du projet.  6. Présentation des compétences acquises dans l’élaboration du chef d’œuvre et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d’études. |